

ce sujet avec les indications nécessaires. — Si quelques Sociétaires étaient par hasard gênés de trouver dix francs d'ici à telle époque, ils peuvent en faire part à l'administration ou à l'administration, qui tâcheront d'obtenir cette avance de leurs patrons.

Avant d'entreprendre la vente par détail ou la distribution du pain à domicile avec ses propres voitures, l'administration devrait savoir à quelles conditions et moyennant quelle remise un ou plusieurs entrepreneurs se chargeraient de faire eux-mêmes cette distribution. Ecrire à ce sujet au bureau du Journal de Roubaix.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

### CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris 17 novembre.

Les ministres se sont rendus aujourd'hui à Compiègne, où un conseil de ministres a été tenu sous la présidence de l'Empereur.

Indépendamment de l'heureuse influence qu'il a produite sur les esprits, le décret de réduction de l'armée a mis fin, assurément, à des dissentiments marqués dans le monde officiel. Ainsi, il cesse d'être question de la retraite de deux ministres qui attachaient une importance considérable au décret promulgué par le Moniteur.

On assure que le maréchal Mac-Mahon va se rendre en Autriche, chargé d'une mission politique.

Un certain nombre d'officiers de divers grades ont déjà adressé au ministre de la guerre des demandes d'incorporation dans les nouveaux régiments algériens.

La Patrie annonçait hier que depuis trois jours on avait ouvert à Paris, dans plusieurs des régiments atteints par le décret que publie le Moniteur, des listes sur lesquelles sont engagés à s'inscrire les officiers qui désirent entrer dans les télégraphes, dans les postes ou dans les autres administrations de ce genre.

Le Labrador navire transport de l'Etat, a quitté hier Toulon pour se rendre à Civita-Vecchia, où il va prendre à bord un nouveau détachement de notre armée d'occupation à Rome.

Les souscriptions pour le monument à élever au général Lamoricière deviennent chaque jour plus nombreuses. Le comte de Chambord s'est inscrit pour 1,000 francs et la Reine Marie-Amélie pour 500 fr.

Le baron de Hubner a été nommé ambassadeur d'Autriche près la cour de Rome en remplacement du baron de Bach qui entre dans les ordres.

M. Thiers est complètement rétabli de l'indisposition, d'ailleurs peu grave, qu'il a éprouvée.

Une très grande agitation règne dans l'arrondissement d'Auxerre à l'occasion de l'élection d'un député au Corps législatif, en remplacement du comte d'Ornano.

M. Troplong, président du Sénat, se porte, dit-on, candidat au fauteuil laissé vacant par M. Dupin à l'Académie française.

On assure que M. Delangle, nommé procureur général à la cour de cassation, conservera la vice-présidence du Sénat.

La Compagnie du canal de Suez, sur l'invitation de M. Drouyn de Lhuys, va désigner une commission chargée de délimiter sur les lieux les terrains de l'isthme à partager entre le gouvernement égyptien et la Compagnie. On tire de ce fait la conséquence que les difficultés existantes entre ce Constantinople sont aplanies.

On attend à Nice le roi Louis I<sup>er</sup> de Bavière, qui va passer l'hiver dans cette ville.

Un journal annonce que l'Empereur, constitué à la princesse Murat, dont le mariage avec le duc de Nemours aura lieu dans quelques jours, une dot de deux millions. Le jeune fiancé apporte au contrat six millions.

Les ambassadeurs Japonais, qui viennent de visiter les ports de Bretagne, sont attendus à Paris; ils s'embarqueront à Marseille dans le courant de décembre pour retourner dans leur patrie.

Alexandre Dumas est parti hier pour Vienne où il va donner de conférences dramatiques et littéraires.

Pour toute la Correspondance J. Reboux.

### Tribunaux

Le nom de Gramont-Caderousse vient d'être prononcé au Palais. Le légataire universel du dernier duc de Caderousse, le docteur Declat, et l'héritière du sang, Mme Paulze d'Ivoy, sœur maternelle du duc défunt, ont engagé les hostilités. — Un simple référé, une escarmouche avant la bataille.

Le mort sans la vie, axiome que les personnes peu familières au langage de droit pourraient croire emprunté au baragouin des spiritistes : — cela veut dire que l'héritier légitime est en possession de

plein droit. L'hérité est une sorte de bastion d'où le légataire doit débusquer l'héritier à grand renfort d'artillerie judiciaire.

Cette fois l'héritier dispose d'une batterie fondroyante, — si elle ne rate pas. Le testament sera attaqué, c'est certain, sera-t-il déchiré à l'audience? La question du droit est décidée. Voici l'argument-boulet qui l'a tranchée. — *ultimatio ratio*. — C'est article 909 du code Napoléon, — au titre des Donations et Testaments :

« Les docteurs en médecine ou en chirurgie, les officiers de santé et les pharmaciens qui auront traité une personne pendant la maladie dont elle meurt, ne pourront profiter des dispositions entre-vivants ou testamentaires qu'elle aurait faites en leur faveur, pendant le cours de cette maladie. »

C'est clair. Il ne reste plus qu'à examiner si M. Declat est docteur en médecine, et s'il a traité le défunt pendant sa dernière maladie. Si c'est oui, — le legs est nul; — si c'est non, — le legs est valide. Il ne faudra guère que six mois de procédure, une demi-douzaine de remises à huitaine et à quinzaine, et sept ou huit heures de plaidoiries pour trancher cette simple question.

### FAITS DIVERS

L'arrivée des frères Davenport à Paris, aura eu au moins ce bon résultat qu'elle aura provoqué la plus terrible guerre qui ait jamais été entreprise contre les médiums et les spiritistes. Ils avaient pu lutter contre les observations sérieuses des journaux indignés de leurs charlataneries superstitieuses, mais ils tombent sous la risée universelle du public instruit par le théâtre des moyens employés pour le séduire et le tromper.

Les parodistes aujourd'hui vont plus loin que les frères Davenport. Dans les Médiums de Gonesse que donne le théâtre du Palais-Royal, Brasseur et Priston, ajoutent bien d'autres scènes à celles que de braves gens avaient la bonté d'accepter naguère comme surnaturelles. Ce ne sont plus seulement des cloches qui sonnent, des grosses caisses qui retentissent, des bras de toutes couleurs qui s'agitent, on y livre une bataille! Le canon, la fusillade se font entendre; on exécute des marches militaires. Au haut de l'armoire mystérieuse apparaissent des têtes de grenadiers et de voltigeurs, de lanciers courant à la charge. Il y a même un combat du drapeau!

Au cirque Napoléon, c'est encore plus fort. Deux clowns sont enfermés dans l'armoire parfaitement isolée au milieu du manège. Ils en sortent, mais à peine sont-ils partis, que le tapage recommence. On ouvre l'armoire et l'on y trouve un troisième clown tapant à tour de bras sur les caisses, les cloches, un tam-tam. Par où est-il entré? D'où est-il venu? C'est ce que l'on n'a pu savoir, ce que l'on cherche à deviner. M. Dejean garde son secret, mais il avoue que le diable ou les esprits ne sont pour rien dans l'aventure.

Cette excellente leçon donnée tous les soirs au milieu des éclats de rire, à des milliers de spectateurs veut mieux que les sermons et les articles. On voit, on ne peut douter. Quel charlatan osera aujourd'hui soutenir qu'un esprit invisible précède à ses prétendus mystères? La police correctionnelle fait justice des sorciers de bas étage qui effraient les dupes pour les voler; le théâtre se charge d'une mission tout aussi utile, celle de démontrer le néant des pratiques des gens qui font métier d'exploiter la bêtise et la crédulité humaines. Il ne nous semble plus possible maintenant que l'on tente de remettre en circulation les déplorables superstitions qui ont été, à la honte de notre époque, si longtemps à la mode, même dans un monde dont le devoir était de les repousser.

— Tous les journaux anglais rendent compte des funérailles de Tom Sayers (fameux boxeur) qui ont eu lieu mercredi; les assistants étaient plus nombreux qu'aux obsèques de Lord Palmerston. La procession funèbre rappelait celle de Lord Wellington et s'étendait sur un espace de trois milles dans les rues de Londres.

— Un des meilleurs anticholériques est le café. Les savants n'ignorent pas des services qu'il rendit, peu après sa découverte, à la Suède, alors ravagée par la peste (1676). Et il ne fallut rien moins que les miracles qu'il opéra (1720) lors de la peste de Marseille pour lui conquérir enfin son droit de cité. En ce temps-ci, les médecins l'ordonnent de préférence au thé, parce qu'il a des effets moins surexcitants. Cependant, on ne peut impunément en consommer plus de trois tasses par jour car en voulant éviter un mal, on en pourrait contracter un autre.

Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la bronchite chronique à l'aide d'un traitement nouveau, brochure in-8<sup>o</sup> de 112 pages, par le Dr Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage en adressant 1 fr. 50 à l'éditeur A. Delahaye, place de l'École de Médecine, ou au Docteur Jules Boyer, 174, boulevard Magenta, à Paris. — Les médecins qui ont employé ce traitement reconnaissent sa supériorité sur tous les autres; des cures tous les jours plus nombreuses en attestent l'efficacité. 5649-11-453

### COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE.

#### TIRAGE DES OBLIGATIONS MEXICAINES

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1<sup>re</sup> série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2<sup>e</sup> série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élysées), à 10 heures précises du matin.

#### TIRAGE DE LA 1<sup>re</sup> SÉRIE

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 <sup>re</sup> à .....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000 ..	200,000
Les 4 — à 50,000 ..	200,000
Les 60 — à 10,000 ..	600,000
<b>Total ..</b>	<b>1,500,000</b>

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

#### TIRAGE DE LA 2<sup>e</sup> SÉRIE

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 <sup>re</sup> à .....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000 ..	200,000
Les 4 — à 50,000 ..	200,000
Les 60 — à 10,000 ..	600,000
<b>Total ..</b>	<b>1,500,000</b>

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 12 novembre 1865.  
Sommes versées par 22 déposants, dont 13 nouveaux. .... 11,521  
28 demandes en remboursement. .... 7,926 16  
Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourcier, directeurs.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 novembre.  
La publication du rapport du maréchal Randon et du décret relatif à ce rapport a eu pour effet de raffermir les cours. Dès l'ouverture, les dépenses étaient nombreuses et quoique la clôture ait été un peu faible on reste encore pour la rente et les principales valeurs de crédit au-dessus des cours d'hier.  
La rente finit à 68,40 avec 12 c. de hausse, et l'Italien à 65,25 avec une amélioration de 8 c.  
Le crédit mobilier français gagne 6 fr. à 866 fr. et le crédit foncier 5 fr. à 1,327 fr.  
Le comptoir d'escompte a monté de 3 fr. à 1,005 fr.; l'immobilier reste à 537 fr.; les transatlantiques finissent à 540 fr. et la société générale à 615 fr.  
Les chemins français sont généralement fermes, le Lyon seul, a fléchi, il reste à 826 fr. en baisse de 2 francs.  
Les chemins étrangers ont fait une mauvaise journée. Le Saragosse perd 17 fr. à 227 fr. les Autrichiens 5 fr. à 405; les Lombards 4 fr. à 304 fr. Le Nord d'Espagne reste à 483 fr.  
Les consolidés anglais ont monté de 1/8.  
Cours moyen du comptant: 3 0/0, 68,47 1/2, 96,77, 112.  
Banque de France, 3,700.  
Crédit foncier, 1,327,50.

Paris, 17 novembre.  
La bonne impression produite hier par les réductions opérées sur les dépenses de la guerre ne s'est pas maintenue; le marché est un peu déprimé sans que l'on puisse, au juste, en connaître la cause et chaque mouvement de hausse semble devoir être suivi d'une réaction immédiate.  
La rente, offerte dès le début, au cours d'hier, a fléchi jusqu'à 68,30 et s'est relevée en clôture, à 68,35. L'Italien a perdu 12 1/2 à 65,12, après avoir reculé un instant jusqu'à 64,95.  
Le Crédit mobilier a baissé de 4 fr. à 862; le Crédit foncier de 5 fr. à 1,322 et l'immobilier de 2 fr. à 535. Le comptoir d'escompte se maintient à 1,005 fr. et la Société générale à 615 fr.  
Les Chemins français sont lourds; l'Orléans est tombé à 822 fr. le Lyon à 823 et le Midi à 567; le Nord reste à 1,098 fr. Les Lombards ont encore baissé; ils ferment à 392. Les Autrichiens au contraire ont repris le cours de 410 fr. Le Nord d'Espagne, baisse de 3 fr. à 480 fr. Les Consolidés anglais sont venus en baisse de 1/2 à la tre cote et la seconde cote n'a pas signalé de changement.  
Cours moyen au comptant: 3 0/0, 68,66 1/2, 96,75.  
Banque de France 3,700.  
Crédit foncier, 1,327,50.

#### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 17	18
3 % ancien	68. 35	68. 40
4 1/2 au com.	96. 80	96. 75

#### COMMERCE

Havre, 16 novembre. Cotons. — Les avis d'Angleterre restent froids, nous sommes toujours au calme sur place sans que néanmoins on signale grand changement dans les cours qui sont lourds, mais sans baisse accusée. La Louisiane, toutefois, s'obtient à la parité d'environ 257 fr. 50 pour bas.  
Il n'est pas question de livrage en dehors de 100 b. Madras, achat d'octobre, à 170 fr.  
Les ventes à quatre heures et demie vont à 378 b.

Havre, 17 novembre. — Cotons. — Il s'est traité hier soir passablement de Coanadach à livrer à 165 fr. Aujourd'hui nous avons un peu plus de demande, mais sans amélioration de prix pour le disponible, il même les cotons longs sont plutôt faibles. Il faut ainsi voir le Louisiana à la parité de 255 à 260 fr. pour bas. A terme, par contre, on était acheteur aux prix précédents pour Madras décembre à mars, mais les vendeurs étaient rares ou manquaient même.

Outre les Cotons à livrer ou le terme Madras, on a fait du Mobile en mer, à 295 fr. pour un peu mieux que low-middling, et de Pernambuco 1<sup>re</sup> cote, aussi en mer, à 240 fr.  
Les ventes notées à quatre heures et demie vont à 1,430 b.  
Les courtiers, en révisant la cote, ont baissé quelques sortes de 3 à 7 fr. et laissé les autres sans changement.

Liverpool, mercredi. Ventes, 5,000 b. marché faible.  
Liverpool, jeudi. Le marché reste assez fort; calme; ventes, environ 6,000 b. avec des prix lourds.  
Middling Amérique. 20 d.  
Liverpool, jeudi (2<sup>e</sup> dépêche). Voici la cote arrêtée par les courtiers :  
Middling Georgie, 19 d. 3/4 (baisse 3/4 d.)  
Mobile, 19 d. 7/8 (baisse 7/8 d.); Louisiana, 20 d. (baisse 1 d.); fair Jumel roulé, 20 d. 1/2 (baisse 1/2 d.); dito ouvert, 21 d. (baisse 3/4 d.); Pernambuco, 21 d. (baisse 1 d.); Macelo 19 d. 1/2 (baisse 1 d.); Sawanah, 16 d. 1/2 (baisse 3/4 d.); Braoch, 16 d. 3/4 (baisse 1/2 d.); Oomra, 16 d. (baisse 3/4 d.); Dhollerah, 16 d. 1/2 (baisse 1/2 d.); Madras, 16 d. 1/2 (baisse 1/2 d.); Bengale, 11 d. 1/2 (baisse 3/4 d.); Chine, 15 d. 1/2 (baisse 1/2 d.); Tinnelly, 16 d. 1/2 (baisse 1/2 d.).

Liverpool, vendredi. Ventes de la semaine 46,000 b.; consommation, 29,000 b.; exportation, 13,000 b.; arrivages, 30,000 b.; stock, 294,000 b.; dont 74,000 b. Amérique.  
Aujourd'hui ventes, 8,000 b.; prix fermes aux cotes d'hier.

Marseille, 16 novembre.  
Laines, même position. — Les cotons marqués; Pyrée, 205; Salonique Amérique, 240; Mazandran, 35. — Cocons Syrie, 26 50; Nouka, 21.  
Quelques arrivages importants.

Marseille, 16 novembre.  
Lin Russie, 40 — Graines de sésame du Levant, 68. — Cotons en baisse sur toutes les sortes. — Cocons Syrie, 46; Volo, 27.

Mulhouse, 16 novembre.  
Les fils sont un peu plus offerts; certaines sortes de calcots continuent à être fort rares. On a rien coté en-bourse; on estime nominale.

Les fils mélangés, 6 fr. 15 à 6 fr. 35.  
Les calcots 60 ports 46 fils de 57 à 58.  
— 60 — 18 — à 61.  
— 68 — 20 — de 62 1/2 à 63.  
— 68 — 20 — de 69 à 71.  
— 70 — 21 — à 74.

Alexandrie, 15 novembre. Coton: Fair mariné, 38 T.; good fair, 39 T.; good, 40 T.; fine, payée jusqu'à 50 T.  
Alexandrie, 15 novembre, au soir. Coton Marché Talib et Tréguier: fair machine disponible, 38; sur décembre, 36; prix nominaux.

Kurraché, 4 novembre. Coton: Siakh, 59 R. ou environ 9 d. 1/2, coté et fret (vient au Havre, environ 117 fr.).

#### THEATRE de ROUBAIX

Dimanche 19 novembre.  
GASPARD HAUSER ou le pauvre idiot, drame en 4 actes.  
TROIS EPICIERS, comédie-vaudeville en 3 actes.  
DEUX ANGES GARDIENS, comédie-vaudeville en un acte.  
On commencera à 6 heures.

Lundi 20 novembre  
LE SUPPLICE D'UNE FEMME, pièce nouvelle en 3 actes.  
LOUISETTE ou la chanteuse des rues, Comédie-vaudeville en 2 actes.  
UNE FEMME qui se jette par la fenêtre, comédie-vaudeville.  
On commencera à 6 h. 3/4.

#### ANNONCES

##### Publications Légales

Formation de Société.  
D'un acte reçu en minute par Me André DELAHAYE, notaire à la résidence de Tourcoing, département du Nord, soussigné, le huit novembre mil huit cent soixante-cinq, portant la mention suivante :  
Enregistré à Tourcoing, le onze novembre mil huit cent soixante-cinq, folio cent huit, recto, case huit. Reçu cinq francs, dixime et demi, soixante-quinze centimes.  
Signé : A. DESCHAMPS.  
Il appert :

Que M. Charles Destombes, négociant, demeurant et domicilié à Tourcoing, et M. Théodore Bouquéniau, employé de commerce, demeurant et domicilié à Roubaix.  
Et une autre personne dénommée audit contrat.  
Ont formé entre eux une société pour les achats et ventes des laines et de laine.  
Cette société est en nom collectif à l'égard de Messieurs Destombes et Bouquéniau, et en commandite simple à l'égard de l'autre associé.  
Elle est contractée pour cinq années, du premier novembre mil huit cent soixante-cinq; La raison de commerce et la signature so-

ciale sont CH. DESTOMBES, BOUQUENIAU, C<sup>ie</sup>.  
Le siège de la société est établi à Tourcoing, rue de la Cloche, numéro cent six.  
Les associés ont accepté de seules la gestion et la signature de la société, mais la signature de l'associé commanditaire, s'il y a eu décès de l'associé commanditaire, ne sera pas admise.  
Tout emprunt est interdit; les comptes courants chez les banquiers sont seuls autorisés; En cas de décès de l'un des associés en nom collectif, la société sera dissoute de plein droit.  
En cas de décès de l'associé commanditaire, ses héritiers auront le droit de continuer ou de dissoudre la société.  
Le chiffre de la commandite est fixé à dix mille francs, à fournir au fur et à mesure des besoins.  
Signé : A. DELAHAYE et scellé.

##### Prorogation de Société

Il a été convenu au grand Tribunal de commerce de Lille, un acte dans la teneur suit :  
Entre  
M. Auguste Laloy et M. Paul Cordonnier, il a été convenu de proroger la société en nom collectif de Messieurs Laloy et Cordonnier, sous le nom de Laloy et Cordonnier, jusqu'au premier mars prochain, à l'expiration de laquelle la liquidation sera faite.  
Fait en double à Roubaix le huit novembre mil huit cent soixante-cinq.  
Signé : A. LALOY et PAUL CORDONNIER.  
Enregistré à Lille, le quatorze novembre mil huit cent soixante-cinq, folio cent quatre-vingt, case six et deux Reçu cinq francs, dixime et demi, soixante-quinze centimes et dixime et demi.  
Signé : A. DESCHAMPS.

D'un acte passé devant Me DELAHAYE, notaire à la résidence de Tourcoing, département du Nord, qui en a gardé la minute, soussigné, en présence de témoins, le sept novembre mil huit cent soixante-cinq, portant la mention suivante :  
Enregistré à Tourcoing, le dix novembre mil huit cent soixante-cinq, folio cent deux, recto, case six. Reçu cinq francs et soixante-quinze centimes pour dixime et demi.  
Signé : A. DESCHAMPS.

Il résulte :  
Que M. Paul Dubrille, propriétaire de la mécanique, demeurant à Tourcoing, d'une part;  
Et cinq autres personnes, dénommées audit acte, d'autre part;

Ont déclaré proroger de neuf ans, à partir du jour qui avait été fixé pour son expiration, la société ayant son siège à Tourcoing, formée suivant acte passé devant M. DELAHAYE, notaire audit Tourcoing, canton Sud, en présence de témoins, le quatre mars mil huit cent soixante-trois, entre ledit sieur Dubrille, associé gérant et responsable, et les nommés ci-dessus, personnes simples, commanditaires, sous la raison : PAUL DUBRILLE et C<sup>ie</sup>; pour le peignage mécanique des laines et fils.  
Qu'en conséquence, ladite société, qui devait prendre fin avec le dix mars mil huit cent soixante-dix-neuf, se trouvera existante avec les trois mars mil huit cent quatre-vingt-un; sans que, par suite du maintien stipulé audit acte de prorogation de toutes les conventions du contrat primitif, non modifiées par le nouveau, de décès avant ce terme d'un ou de plusieurs des commanditaires, puisse mettre fin à ladite société.

Que les bâtiments pris en location par le gérant au nom de ladite société, et qui ont été loués à la raison de dix francs par an, sans, l'établissement sera transféré sur un terrain situé audit Tourcoing, dont le gérant fera l'acquisition au nom et pour compte de la société, et qui sera observés les bâtiments nécessaires.

Que, aussitôt le matériel transféré dans les nouveaux bâtiments à construire, la société aura son siège dans le nouvel établissement.  
Que le gérant continuera à ne pouvoir faire aucun emprunt et à ne pouvoir constituer aucune hypothèque;  
Que les bénéfices acquis et à acquérir aux commanditaires, et à laisser par eux, sont obligatoirement, en vertu de l'acte dont est extrait, soit facultativement, ne pourront être confondus avec la commandite, et ne constitueront que de simples prêts, sans que ces sommes puissent devenir le gage, soit de la société, soit de tiers, de même que les bénéfices et intérêts touchés par lesdits commanditaires ne pourront jamais être soumis à rapport.

Pour extrait conforme :  
Signé : A. DELAHAYE et scellé.

##### Convocation de Créanciers

MM. les créanciers de la faillite des sieurs Flagez et Florimond NANMULLEM FRÈRES, situés à Roubaix, sont invités à se réunir au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le vingt-un novembre mil huit cent soixante-cinq, à onze heures du matin, pour délibérer sur la formation d'un concordat, ou d'un contrat d'union.  
Signé : J. DELAHAYE et scellé.

##### A VENDRE

GRANDES ET MOYENNES PROPRIÉTÉS dans l'Aisne, le Pas-de-Calais et la Somme.

##### TERRES LABOURABLES

à affermer et non affermées, situées dans le département du Nord, et appartenant à des propriétaires qui ont des terres à vendre.

##### BOIS

propres aux constructions, situés dans le département du Nord, et appartenant à des propriétaires qui ont des terres à vendre.

##### MOULINS A L'EAU

à louer, situés dans le département du Nord, et appartenant à des propriétaires qui ont des terres à vendre.

##### Fermes à Louer

S'adresser à M. Michel, géomètre à Péronne (Somme). 3590 22 290.5 42. 1908

##### Demande d'emploi

Un homme marié, au courant de la gerance d'un tissage mécanique et d'au-euro-voir et même au courant de la vente désire se placer.  
Réponse au bureau du journal sous les initiales D. L. D. M. 22 N. 3644